



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 24 mai 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports :

Volet « Délibérations du Bureau » : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

Volet « Préparation du Conseil » : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3

Volet « Débats » : présentations n°1, 2 et 3

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Yves GUYEN (à partir du volet « Préparation Conseil »), M. Marcel FELT (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du volet « Préparation du Conseil »), M. Claude PREIONI, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la présentation n°2 du Volet « Débats »), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote (volet « Délibérations du Bureau ») :

Mandants : JP. DILLSCHNEIDER

Mandataires : P. CONTOZ

Délibération n°2013/002127

Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Très Petites Entreprises »	Montant prévu au BP 2013 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de Développement Economique 2010-2015, le Grand Besançon a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprise et l'appui au montage de projet deux axes prioritaires.

Culture Action, centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Franche-Comté, est depuis 12 ans l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet dans le secteur artistique. Il est proposé de poursuivre le soutien des actions de cette association, engagé en 2012 et de verser 4 000 € pour 2013.

I. Culture Action

Culture Action est une association loi 1901, située 1 rue Dürer à Besançon. Elle est un acteur privilégié des porteurs de projets dans le secteur artistique et culturel qui trouvent auprès d'elle : conseils et accompagnement, formation régulière dans la phase création et suivi. Culture Action connaît, pour les vivre au quotidien, toutes les spécificités de ce secteur : l'environnement, les outils et la réglementation spécifique.

II. Activité de Culture Action

A/ L'environnement

Ce secteur professionnel peut être appréhendé de deux façons :

- du côté « utilisateur » : la culture est un moyen pour le citoyen de se divertir, de s'évader, de réfléchir... Le public en tant que « consommateur » d'art ou de culture, n'a bien souvent pas conscience de l'envers du décor, du temps nécessaire fourni en amont pour aboutir à ces réalisations,
- du côté « créateur » et « maître d'œuvre » : pour conduire à ces résultats, différentes compétences professionnelles, d'entreprises, de relations..., comme dans tout secteur productif de l'économie, sont indispensables.

Il est possible de définir quelques spécificités propres à ce secteur et distinguer deux notions de projets.

Deux constantes entre projets de création et de diffusion :

- la nécessité de l'appui d'une structure professionnelle pour le porteur du projet,
- l'obtention de financements pour le réaliser.

La réalisation d'un projet culturel requiert les mêmes exigences que celles qui incombent à tout créateur d'entreprise : structurer, évaluer, rédiger son projet, maîtriser un environnement réglementaire spécifique.

B/ Le projet

Culture Action est toujours la seule structure de ce type en Région Franche-Comté Son but est de répondre aux demandes spécifiques du secteur culturel et artistique (structuration, gestion des données sociales, fiscalité, droits d'auteurs, communication...)

La baisse des moyens financiers, cumulé à une offre culturelle largement supérieure à la capacité d'accueil des lieux de diffusion, la difficulté de conserver les emplois administratifs qui avaient pu être créés grâce aux tremplins des emplois aidés, qui ont pris fin, ont conduit à une précarisation des emplois dans le secteur culturel et artistique.

Même les structures les plus solides doivent faire face à des difficultés. Afin de survivre de nombreux professionnels doivent diversifier leur savoir-faire et cumuler plusieurs activités sur une ou plusieurs structures.

Cette pluriactivité engendre un cumul des statuts (artiste, salarié, travailleurs indépendants.). La réglementation se rigidifie et devient de plus en plus complexe, ce qui implique une adaptation des méthodes de travail de Culture Action, qui se décline en 5 axes :

- conseil : réponses techniques,
- sensibilisation : rencontres autour de thématiques liées à l'actualité du secteur,
- accompagnement : la création est très pluridisciplinaire (danse, musique, vidéo, arts plastiques), l'accompagnement à la professionnalisation est donc indispensable pour l'artiste qui évolue d'une pratique à l'autre,
- formation : ateliers, formations techniques (comptabilité...), puis des formations de perfectionnement permettant d'aboutir à l'autonomie. En parallèle, des formations permettant de présenter et valoriser pour un artiste son projet artistique,
- Service (déclaration des données sociales pour le spectacle vivant, dispositif local d'accompagnement).

III. Bilan 2012

Le bilan 2012 s'établit comme suit :

- 212 personnes ont été reçues individuellement pour des informations dans différents domaines (connaissance et organisation du secteur, statuts professionnels, obligations réglementaires, sociales et fiscales, problème liés à la comptabilité, mais aussi réflexion sur les projets, aide au montage des dossiers),
- 4 journées de formation à destination des personnes travaillant dans le spectacle,
- 8,5 journées de formation en partenariat avec l'Université, le Crous, Pôle emploi...

Des journées de sensibilisation sur les thèmes « accompagner un créateur » « comment travailler en collectif » « information des droits voisins pour les producteurs et artistes interprètes » « organisateur occasionnel » :

- séance mensuelle d'accueil dans le cadre d'ateliers.
- 10 ateliers « vie professionnelle » « vie pratique » « contrats dans le spectacle vivant »,
- organisation de petits déjeuners à thème avec la participation d'un professionnel.

2 538 feuilles de paie ont été établies pour 63 structures adhérant à cette prestation.

Concernant plus particulièrement le Grand Besançon, 51 personnes ont été suivies :

- 14 projets relevaient du spectacle vivant,
- 11 projets musique,
- 11 projets arts plastiques,
- 8 projets théâtre,
- 7 projets liés à l'administration (ex : administrateur, agent d'artistes...).

IV. Demande de soutien financier auprès du Grand Besançon

Les charges de fonctionnement de l'association s'élèvent à 180 270 € pour le budget prévisionnel 2013.

Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC (45 000 €), du Conseil Régional (60 000 €), du Conseil Général du Doubs (15 000 €). La Ville de Besançon met à disposition à titre gracieux le local occupé par Culture Action rue Dürer à Besançon.

Culture Action sollicite un soutien financier de la CAGB à hauteur de 4 000 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCF

Reçu le 04 JUIN 2013